

Nombre de Conseillers
en exercice : **33**

Nombre de conseillers
présents : **26**

Procurations : **6**

Nombre de conseillers
absents : **1**

OBJET :
**Demande de Subvention
Dotation d'Equipement
des Territoires Ruraux
(DETR) - Budget SIC -
pour la réhabilitation du
local commercial « LE
FONTENOY »**

SEANCE DU MERCREDI 22 FEVRIER 2023

L'an deux mille vingt-trois, le mercredi 22 février 2023 à dix-neuf heures ;
Le Conseil Municipal de la Commune de Thiers, dûment convoqué le
mercredi 15 février s'est réuni salle Tournilhac à la Mairie, sous la
présidence de Monsieur Stéphane RODIER, Maire ;

Etaient présents :

Stéphane RODIER, Maire ;
Hélène BOUDON, Claude GOUILLON-CHENOT, Isabelle FUREGON, David
DEROSSIS, Catherine PAPUT, Pierre CONTIE, Monique DURAND-PRADAT,
Sylvain HERMAN, Martine MUNOZ, Sophie DELAIGUE, Didier STURMA, Lisa
ASAR, Michel COMBRONDE, Vincent PETITJEAN, Monique MORENO, Pascal
THIRIOUX-RAUCOURT, Patricia BOSTMAMBRUN, Pierre SUREDA, Thierry
BARTHELEMY, Michelle MAGNOL, Eric BOUCOURT, Régine BEAL, Francis
ROUX, Yoann BENTEJAC, Claire JOYEUX, Annie CHEVALDONNE et Philippe
BARRAU Conseiller.e.s Municipaux ;

Avaient donné procuration :

Michel COMBRONDE à Isabelle FUREGON,
Lisa ASAR à Claude GOUILLON-CHENOT,
Pepa CAENEN à Pascal THIRIOUX-RAUCOURT,
Christophe MANKA à Martine MUNOZ,
Serap ALP à Yoann BENTEJAC,
Farida LAID à Francis ROUX,

Etaient absents ou excusés :

Bétul SIMSEK

Secrétaire de séance :

Claire JOYEUX



C.M. 22.02.2023
- N°06 -

DEMANDE DE SUBVENTION DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) - BUDGET SIC
- POUR LA REHABILITATION DU LOCAL COMMERCIAL « LE FONTENOY »

L'objet principal du projet est la réhabilitation d'un ancien bar restaurant, propriété de la Ville, le Fontenoy au 8 rue François Mitterrand. Ce local, une fois rénové, a vocation à faire l'objet d'un bail commercial avec des porteurs de projets. Le projet de bail et son coût de location vous sont également présentés dans ce rapport.

Ces travaux sont prévus au projet de budget Services Industriels et Commerciaux (SIC) en 2023.

Ce bâtiment fait l'objet d'une réhabilitation pouvant s'inscrire dans le cadre de contrat de relance avec l'Etat au titre de l'aide aux porteurs de projets commerciaux et à ce titre peuvent bénéficier de la dotation de soutien à l'investissement local de l'Etat (DSIL).

Le coût prévisionnel des travaux est estimé à 58 000 euros HT auxquels s'ajoutent les frais de la maîtrise d'œuvre que la Ville de Thiers confie à la SPL GAIA et des frais de bureaux de contrôle et de coordination sante prévention sécurité soit un montant global estimé à 71 700 euros HT.

Il est proposé au conseil municipal de solliciter l'aide de l'Etat au travers de la Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) pour un montant de 21 510 euros, soit 30 % du coût des travaux.

Le plan de financement de cette opération s'établit comme suit :

Coût estimatif de l'opération			
Poste de dépenses (Les montants indiqués dans chaque poste de dépense doivent être justifiés par des devis ou un estimatif détaillé du maître d'oeuvre)			Montant prévisionnel HT
maîtrise d'œuvre (10% du coût des travaux)			5 800,00 €
travaux			58 000,00 €
aléas (5% du coût des travaux)			2 900,00 €
bureau de contrôle et SPS (devis en cours)			5 000,00 €
Coût HT			71 700,00 €
Montant DETR Sollicité			
DETR (Se référer au mode d'emploi DETR 2023 afin de connaître les dépenses éligibles et le taux de la catégorie de votre opération)		Total des dépensesÉligibles HT	Montant sollicité
		71 700,00 €	21 510,00 €
Bonification(s) éventuelle(s)	Détail des dépensesÉligibles	Total des dépensesÉligibles HT	Montant sollicité
Bonification Bois 15%			0,00 €
Bonification Énergie 15%			0,00 €
Bonification Clauses sociales d'insertion 10%			0,00 €
TOTAL DETR			21 510,00 €

Plan de financement prévisionnel			
Le cas échéant, joindre une copie des décisions d'octroi des subvention ou à défaut le courrier de demande			
Financiers	Statut	Montant sollicité ou acquis HT	Pourcentage
DETR (dont bonification éventuelle)	Sollicité	21510	30,00 %
Autre subvention État (à préciser)			0,00 %
Fonds européens (préciser)			0,00 %
Conseil départemental (préciser)			0,00 %
Conseil régional (préciser)			0,00 %
Autres (à préciser)			0,00 %
Total financements publics (Ne peut excéder 80%)		21 510,00 €	30,00 %
Emprunt (le cas échéant)			0,00 %
Fonds propres		50190	70,00 %
Total autofinancement (Ne peut être inférieur à 20%)		50190	70,00 %
Coût HT		71 700,00 €	100,00 %

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE :

- **Approuve** la sollicitation de subvention dans le cadre de la DETR 2023 ;
- **Approuve** le plan de financement présenté ci-dessus ;
- **Autorise** le Maire à solliciter la subvention correspondante et à signer tout document relatif à la présente décision.

La secrétaire de séance,

Claire JOYEUX



Le Maire,

Stéphane RODIER



Envoyé en préfecture le 02/03/2023

Reçu en préfecture le 02/03/2023

Publié le



ID : 063-216304303-20230222-230222_6-DE

[Faint, illegible signature or stamp]